

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-HUITIEME SESSION

Documents officiels

CINQUIEME COMMISSION
18e séance
tenue le
mardi 16 novembre 1993
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 18e SEANCE

Président : M. HADID (Algérie)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

- POINT 128 DE L'ORDRE DU JOUR : REGIME COMMUN DES NATIONS UNIES* (suite)
- POINT 129 DE L'ORDRE DU JOUR : REGIME DES PENSIONS DES NATIONS UNIES (suite)
- POINT 121 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT
ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)
- POINT 125 DE L'ORDRE DU JOUR : CORPS COMMUN D'INSPECTION (suite)

* Points examinés simultanément.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.5/48/SR.18
19 novembre 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 35.

POINT 128 DE L'ORDRE DU JOUR : REGIME COMMUN DES NATIONS UNIES (suite) (A/48/30 et Corr.1, A/C.5/48/4, A/C.5/48/17 et A/C.5/48/18)

POINT 129 DE L'ORDRE DU JOUR : REGIME DES PENSIONS DES NATIONS UNIES (suite) (A/48/9, A/48/517 et A/C.5/48/18)

1. M. BEL HADJ AMOR (Président de la Commission de la fonction publique internationale) répond aux questions posées au cours du débat par les Etats Membres. C'est à juste titre que plusieurs délégations ont fait observer que le mandat de la CFPI s'étendait au-delà des questions strictement liées à la rémunération des fonctionnaires, et la Commission réserve effectivement une place de plus en plus large, dans ses travaux, au problème général de la gestion du personnel. D'autres ont été d'avis que l'Assemblée n'aurait pas dû être saisie de la question des mesures d'incitation à l'étude des langues pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, une année où les questions de personnel ne font pas partie de son programme de travail; la CFPI a cependant estimé que sa recommandation selon laquelle les dispositions adoptées par l'Assemblée en ce qui concerne l'ONU pourraient être adoptées rapidement par d'autres organismes méritait d'être examinée sans tarder.

2. Certaines délégations ont fait des observations sur le lien entre le barème des traitements de base minima et la matrice de calcul de la prime de mobilité et de sujétion. La question sera étudiée en détail lorsque la Commission fera rapport à l'Assemblée, à sa cinquante et unième session, sur la méthode d'ajustement qui lie ladite matrice audit barème; entre-temps, elle aura également examiné le système de primes de mobilité et de sujétion à la lumière de l'expérience acquise dans son application effective.

3. Une question a été posée à propos de la recommandation faite à l'OIT de s'aligner sur le régime commun quant aux échelons supplémentaires qu'elle accorde au-delà du barème de ce régime. Le Conseil d'administration de l'OIT doit décider, pendant la semaine en cours, de supprimer cet avantage pour les fonctionnaires recrutés à partir du 1er janvier 1994, et son Directeur général sera prié de proposer les modalités de cette suppression, à compter du 1er janvier 1994, pour les fonctionnaires actuellement en poste.

4. En ce qui concerne l'application des résultats de l'enquête sur les conditions d'emploi des agents des services généraux à Paris, la Conférence générale de l'UNESCO a autorisé le Directeur général à appliquer aux agents de cette catégorie et des catégories apparentées, à compter du 1er janvier 1994, le barème des traitements et les indemnités pour charges de famille recommandés par la CFPI.

5. On a demandé si le jugement du Tribunal administratif de l'OIT relatif à l'enquête sur les conditions d'emploi des agents des services généraux à Genève aurait des répercussions sur le régime commun, et dans quelle mesure la CFPI avait été amenée à participer à la défense de la méthode utilisée. Le secrétariat de la CFPI a communiqué à l'OMPI des renseignements sur l'enquête, sans que la Commission intervienne directement dans l'explication de sa méthode d'exploitation des résultats de l'enquête.

(M. Bel Hadj Amor)

6. La question la plus ardue pour la Commission a été celle de la rémunération considérée aux fins de la pension des agents des services généraux. Après l'avoir étudiée pendant plusieurs années, la Commission et le Comité mixte sont tombés d'accord sur la méthode à suivre et son calendrier d'application. Les recommandations auxquelles ils sont parvenus semblent être généralement bien accueillies par la Cinquième Commission, qui pourrait donc, dans l'intérêt de tous, agir rapidement.

7. Dans sa déclaration du 8 novembre, la Présidente de la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux (FAFI) a affirmé que les questions dont est chargée la CFPI devraient être confiées à un organe indépendant, impartial et désintéressé – ce qui sous-entendait que ce n'était pas le cas actuellement. Le sort de ce type d'insinuation sans cesse répété a été définitivement réglé lors du récent examen du fonctionnement de la Commission, dont l'objectivité a été reconnue. Quant aux autres points soulevés par la FAFI, la CFPI s'en est entretenue avec toutes les parties concernées. Elle attache une très grande importance au dialogue, et c'est la raison pour laquelle elle crée des groupes de travail afin d'analyser à fond les questions importantes et de tenter de trouver un terrain d'entente entre les diverses parties. Bien sûr, cette formule ne peut donner de bons résultats que si chacun respecte le point de vue de l'autre, et elle exclut toute attitude qui consisterait à concevoir le dialogue comme un échange d'ultimatums. En ce qui concerne la FAFI, elle continue de participer à certains groupes de travail et il serait souhaitable qu'elle recommence dès que possible à participer pleinement aux travaux de la Commission.

8. M. Bel Hadj Amor remercie les membres de la Commission de leur adhésion aux principes du régime commun et de l'appui qu'ils apportent aux recommandations de la CFPI. Celle-ci sera informée de toutes leurs questions et suggestions et continuera à s'efforcer de renforcer le régime commun en trouvant le plus juste équilibre entre les préoccupations des Etats Membres, celles des organismes concernés et celles des fonctionnaires intéressés.

9. M. INOMATA (Vice-Président du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies) se félicite que les recommandations sur lesquelles la CFPI et le Comité mixte se sont mis d'accord pour régler la question de la rémunération considérée aux fins de la pension des agents des services généraux soient généralement bien accueillies. Bien que le choix de 66,25 % de la rémunération considérée aux fins de la pension comme base de calcul du traitement brut soit plus difficile à accepter pour certains que l'application de la méthode du remplacement du revenu ou la mise en place d'un barème commun des contributions du personnel en 1997, il ne faudrait pas remettre en question le résultat de négociations longues et difficiles. Aussi serait-il extrêmement souhaitable que la Commission approuve dans sa totalité la solution à laquelle les deux organes sont parvenus.

10. Certaines délégations ont demandé que les résultats des évaluations actuarielles soient exprimés, à l'avenir, en dollars des Etats-Unis. Comme l'en a prié l'Assemblée dans sa résolution 47/203, le Comité mixte examinera la question en 1994, en tenant compte des points de vue du Comité d'actuels et du Comité des commissaires aux comptes. D'autre part, les observations concernant

(M. Inomata)

les placements de la Caisse commune et leur rendement ont été dûment notées, mais c'est en 1994 que la question sera traitée de façon beaucoup plus détaillée.

11. Mme GOICOCHEA (Cuba) accueille favorablement toutes les recommandations contenues dans les rapports de la CFPI et du Comité mixte. Sa délégation éprouve seulement certains doutes sur les propositions du paragraphe 85 du rapport de la CFPI, mais ces doutes devraient être dissipés à la suite des consultations officieuses sur la question, auxquelles elle espère participer.

12. Le PRESIDENT, au nom du Bureau de la Commission, rappelle l'importance du dialogue avec les syndicats du personnel, à condition qu'il ait lieu dans la sérénité. La présence et la compétence de certains représentants ne sauraient être mises en cause. De même, les propos d'un des représentants syndicaux sur la validité d'une élection à laquelle la Commission a procédé à sa quarante-septième session étaient malencontreux et inadmissibles. Cela étant dit, le Président se propose de considérer que la Commission a achevé son débat général sur les points 128 et 129 de l'ordre du jour.

13. Il en est ainsi décidé.

POINT 121 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)
[A/48/277, A/48/281, A/48/428 et A/48/252; A/48/16 (Partie I) et (Partie II)]

14. Mme ALBRIGHT (Etats-Unis d'Amérique) dit que 40 ans de rivalité entre superpuissances, où les préoccupations politiques ont pris le pas sur les problèmes de gestion, ont laissé l'Organisation chargée d'une lourde bureaucratie. C'est un luxe qu'elle ne peut plus se permettre à l'heure où ses tâches se sont multipliées et où des possibilités sans précédent se sont ouvertes à l'action concertée de la communauté internationale, à condition qu'elle sache gérer efficacement ses programmes et ses opérations. Si l'on est attaché à l'Organisation, comme le sont les Etats-Unis, il ne faut pas se dissimuler les problèmes mais se décider à y remédier. Il ne faut pas oublier non plus que c'est l'argent de contribuables qui sert à payer les factures, et que ceux-ci ont donc le droit d'être assurés qu'il est dépensé à bon escient. Même si ce qu'en disent les médias est parfois exagéré, les cas de gabegie inexcusable abondent; non seulement ils affaiblissent l'Organisation mais ils sont un affront aux milliers de fonctionnaires dévoués qui travaillent dans les organismes des Nations Unies, dont beaucoup risquent leur vie, certains même la perdant.

15. Le Gouvernement américain est convaincu que le système des Nations Unies est plein de promesses, mais qu'il ne pourra les tenir qu'au prix d'une réforme administrative et budgétaire qui règle tout à la fois les problèmes de transparence, d'obligation redditionnelle, de contrôle, d'application des règlements et des décisions, et de gestion du personnel. Il faut profiter de ce que ce point de vue est partagé par nombre de délégations, ainsi que par le Secrétaire général, pour opérer une réforme radicale sans laquelle l'ONU, comme nombre d'organismes publics ou privés, ne serait pas capable d'affronter les défis du XXIe siècle. C'est ce que proposent les Etats-Unis, en mettant notamment l'accent sur la création d'un poste indépendant d'Inspecteur général.

(Mme Albright, Etats-Unis)

16. Il est vrai, comme l'ont fait valoir de nombreuses délégations, qu'une bonne gestion suppose que l'on dispose de ressources suffisantes – et les Etats-Unis reconnaissent que le retard avec lequel ils ont payé leurs contributions dans le passé a pesé sur l'efficacité de l'Organisation. Aussi comptent-ils verser avant la fin de l'année plus d'un milliard de dollars de contributions au budget ordinaire et aux budgets des opérations de maintien de la paix. Néanmoins, ils n'accepteront pas sans sourciller que la charge de leurs contributions continue d'augmenter à l'heure où le Gouvernement s'efforce de comprimer les dépenses publiques; il faudra au contraire s'attendre à ce que les dépenses liées au budget des Nations Unies soient examinées avec la même rigueur que les autres.

17. C'est d'abord en améliorant son système de responsabilité et de contrôle que l'Organisation retrouvera la confiance des Etats Membres et la stabilité financière. La question se pose depuis longtemps, mais on ne peut plus l'é luder : l'action de l'ONU a pris trop d'importance, et ce ne sont plus seulement des ressources financières mais aussi des vies humaines qui risquent d'être gaspillées. Or les problèmes ont été abondamment mis en lumière par le Corps commun d'inspection et le Comité des commissaires aux comptes, et l'Assemblée générale et ses organes subsidiaires ont maintes et maintes fois engagé le Secrétariat à y remédier – mais le résultat de leurs objurgations a été décevant.

18. Si la nécessité d'une réforme dans ce domaine fait la quasi-unanimité, reste à savoir comment procéder. Contrairement à ceux qui pensent que le système actuel fonctionnerait bien si les ressources disponibles étaient plus abondantes, les Etats-Unis sont persuadés, avec le Corps commun d'inspection, que le problème est avant tout d'utiliser rationnellement les moyens dont on dispose. A cette fin, il faut améliorer le contrôle des activités et des finances de l'ONU, en créant un mécanisme qui soit indépendant du Secrétariat tout en étant capable de coopérer pleinement avec lui. C'est pourquoi les règles qui régiraient la nomination et l'obligation redditionnelle de l'Inspecteur général sont conçues de manière à faire la part de l'indépendance de l'Inspecteur général, d'une part, des prérogatives de l'Assemblée générale, d'autre part, et de la responsabilité du Secrétaire général quant au fonctionnement de l'Organisation et à l'application des recommandations de l'Inspecteur général, en troisième lieu.

19. La première caractéristique du nouveau mécanisme de contrôle doit donc être l'indépendance. Ensuite, il faut faire en sorte que les recommandations ne restent pas lettre morte, mais qu'un suivi soit assuré afin que les mesures correctives soient effectivement appliquées et que les erreurs soient redressées. Enfin, le nouveau système doit regrouper une grande partie des mécanismes existants de contrôle et d'évaluation sous une autorité unique, qui rendra compte séparément au Secrétaire général et à l'Assemblée générale.

20. Un très grand nombre de pays se sont dotés de systèmes indépendants pour l'examen des programmes et des finances de l'Etat, qui rendent compte à la fois au pouvoir exécutif et au pouvoir législatif et que l'on appelle souvent inspectorat général. Convaincus que l'ONU a besoin d'un système de ce type, les Etats-Unis appuient vigoureusement l'initiative qu'a prise le Secrétaire général

(Mme Albright, Etats-Unis)

en créant le Bureau des inspections et investigations et en y regroupant les mécanismes de contrôle internes qui existaient déjà. Ils notent avec satisfaction que ce n'est que la première étape d'un projet plus vaste qu'ils comptent bien voir aboutir : le futur inspecteur général pourrait être chargé de contrôler, dans un premier temps, tous les programmes relevant du budget ordinaire, les opérations de maintien de la paix et les programmes extrabudgétaires, puis tous les organismes et tous les programmes des Nations Unies. Comme l'a affirmé le Président Clinton lorsqu'il a pris la parole devant l'Assemblée générale, il est urgent de créer un inspectorat général aux larges attributions.

21. Dans cet esprit, après avoir consulté un grand nombre d'Etats Membres, la délégation américaine a établi une proposition dont les éléments peuvent servir à définir l'autorité indépendante de haut niveau que le Secrétaire général voudrait créer. Elle demande au Président de la Commission d'organiser des consultations officieuses pour en discuter, afin que puisse être établi, si possible avant la fin de la session ordinaire, un projet de résolution sur cette importante question.

22. Mme Albright souligne qu'il ne s'agit pas de faire obstacle au déroulement des programmes de l'Organisation ou de la carrière des fonctionnaires, mais au contraire de faire en sorte que les ressources de l'Organisation soient utilisées au mieux, en consultant davantage le personnel, en exploitant ses idées et en aidant le Secrétaire général à trouver de nouvelles méthodes pour résoudre les problèmes de l'Organisation.

23. Quant à la question des malversations, la délégation américaine pense qu'il faut prendre des mesures énergiques pour protéger ceux qui tirent la sonnette d'alarme, tout en assurant le respect des droits des fonctionnaires mis en examen. Il faudrait en outre que les cas de malversation avérée soient réglés rapidement, ce que ne permettent pas les procédures d'appel actuelles, qui sont lourdes et inefficaces.

24. Certes, la création d'un inspectorat général ne réglera pas à elle seule tous les problèmes. La délégation américaine a distribué un récapitulatif de quelques autres propositions qui pourraient être retenues dans le cadre d'une réforme plus générale. Elle souhaiterait que ses idées soient étudiées et confrontées avec celles d'autres délégations afin que la Commission puisse, avant la fin de la session en cours, adopter un train de réformes complet et cohérent.

25. M. MARKER (Pakistan) reconnaît que l'Organisation doit revoir ses méthodes de travail et se débarrasser de certaines structures bureaucratiques devenues improductives, surtout dans un contexte de restrictions budgétaires. Mais il ne faudrait pas pour autant que la restructuration devienne une opération permanente, et avant de procéder à de nouveaux changements, on devrait se donner le temps d'appliquer les mesures déjà prises et de faire l'essai des nouvelles structures.

26. Toute restructuration devrait également respecter certains principes fondamentaux; ainsi, elle devrait répondre à des mandats précis émanant des organes intergouvernementaux et être parfaitement conforme aux buts de la Charte.

(M. Marker, Pakistan)

27. Malheureusement, certaines décisions prises sans consultations intergouvernementales sérieuses sur l'orientation générale de la restructuration semblent avoir placé l'Organisation dans un équilibre instable qui est source d'insatisfaction pour certains secteurs du Secrétariat. A cet égard, la délégation pakistanaise a écouté avec le plus vif intérêt la déclaration de la représentante des Etats-Unis, et elle examinera avec attention les propositions contenues dans le document de travail distribué par cette délégation.

28. Certains Etats Membres s'inquiètent de l'insuffisance des ressources affectées au secteur économique et social de l'Organisation dans les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1994-1995. Or, on ne devrait pas modifier des priorités convenues au niveau intergouvernemental et privilégier certains domaines d'activité au détriment d'autres domaines considérés comme prioritaires par la majorité des Etats Membres.

29. Le Pakistan se félicite de la création de trois nouveaux départements compétents en matière économique et sociale. Il s'agit là d'un pas dans la bonne direction, à condition toutefois que s'instaure une étroite coordination entre eux.

30. Passant à la question des commissions régionales, M. Marker rappelle qu'elles ont pour vocation l'analyse et la coordination des politiques macro-économiques, et qu'il n'est pas question qu'elles deviennent des modèles réduits de l'ONU à l'échelle régionale. Il n'est pas question non plus qu'elles se transforment en bras opérationnel de l'ONU dans le domaine du développement, rôle dévolu aux institutions spécialisées et, de plus en plus, aux organisations non gouvernementales. Les commissions régionales devraient plutôt devenir des "centres d'excellence" spécialisés dans l'analyse systématique des tendances et des perspectives macro-économiques régionales.

31. Quant à la décentralisation des fonctions entre le Siège, les centres régionaux et les bureaux extérieurs, elle devrait passer par la création de "capacités" nécessaires à ces trois niveaux. Elle devrait aussi être l'occasion de conférer aux directeurs de programme l'autorité nécessaire pour concevoir des programmes au niveau des pays.

32. Les activités de l'ONU dans le domaine du commerce et du financement international devraient bénéficier de structures administratives et de crédits à la mesure du rôle important qui doit être le sien dans ce domaine.

33. La planification des programmes est un facteur essentiel d'harmonisation des mandats intergouvernementaux exécutés par les différentes institutions, d'où l'importance du plan à moyen terme. Si la présentation de ce dernier devait être modifiée, il faudrait que ce soit avec une grande prudence et dans un cadre intergouvernemental.

34. Le Pakistan souscrit aux recommandations de l'Agenda pour la paix concernant le rôle des Nations Unies en matière de diplomatie préventive, de rétablissement de la paix et de maintien de la paix. Certes, la Charte accorde la plus haute priorité au règlement des conflits. Il n'en est pas moins vrai

(M. Marker, Pakistan)

que c'est au niveau régional que se profilent les menaces les plus graves contre la paix. De même, la course aux armements acquiert de plus en plus une dimension régionale. Il s'ensuit que l'ONU devrait s'engager résolument dans les questions de sécurité régionale.

35. Pour le Pakistan, les droits de l'homme sont indivisibles et interdépendants, et il est nécessaire de travailler à la réalisation dans le monde entier des droits économiques, sociaux et culturels, en particulier du droit à l'autodétermination et du droit au développement. A cet égard, il attache une grande importance au Centre pour les droits de l'homme et s'intéresse de près aux nouveaux mécanismes proposés dans ce domaine.

36. En ce qui concerne l'efficacité du contrôle de l'Organisation, les Etats Membres devraient surveiller de près la façon dont les mandats intergouvernementaux sont mis à exécution. Pour faciliter cette surveillance, on pourrait renforcer l'obligation redditionnelle des directeurs de programme. A cet égard, la délégation pakistanaise prend note de l'intention manifestée par le Secrétaire général dans son rapport A/48/452 de passer en revue de façon exhaustive les responsabilités et les devoirs du personnel à tous les niveaux de la hiérarchie.

37. M. DEINEKO (Fédération de Russie) regrette que le rapport du Secrétaire général sur la restructuration et l'efficacité du Secrétariat (A/48/428) soit plus descriptif qu'analytique et que les informations qu'il contient ne permettent pas d'analyser l'impact de la restructuration du Secrétariat sur les programmes, alors que c'était pourtant l'un des objectifs de la résolution 47/212 de l'Assemblée générale.

38. En ce qui concerne la réforme du Secrétariat, la délégation russe appuie la proposition qui a été faite – et qui vient d'être réitérée par la Représentante permanente des Etats-Unis d'Amérique – de créer un inspectorat général. Elle espère que les Etats Membres pourront s'entendre sur la place de cette future entité dans l'organigramme actuel et sur ses rapports avec les organismes de contrôle intergouvernementaux.

39. Pour ce qui est du prototype de nouveau mode de présentation du plan à moyen terme, la délégation russe tient à souligner la clarté et la concision du rapport présenté sur cette question (A/48/277), qualités qu'elle attribue au moins en partie au séminaire sur la question tenu en avril 1993. Ce séminaire est une excellente illustration des bienfaits d'une concertation entre le Secrétaire général et les Etats Membres, concertation qui devrait devenir la norme. La délégation russe est cependant déçue de constater qu'il faudra attendre encore un an pour débattre la question du nouveau mode de présentation du plan à moyen terme.

40. S'il est vrai que, sous sa forme actuelle, le plan à moyen terme offre un exemple flagrant de gaspillage de ressources, cela ne veut pas dire que l'on peut se passer de toute planification. De plus, le plan est aussi un instrument de contrôle indispensable de l'exécution des mandats conférés par les organes délibérants.

(M. Deineko, Fédération de Russie)

41. La délégation russe appuie l'idée du document intitulé "Perspectives" qui, selon le document A/48/277, analyserait les problèmes et tendances méritant de retenir l'attention de la communauté internationale à un horizon de quatre à six ans et définirait les priorités de l'Organisation. Sur la base de ces "Perspectives", on pourrait préparer un deuxième document qui se contenterait de donner une liste des grands programmes, programmes et sous-programmes et contiendrait des directives pour l'évaluation de la préparation et de l'exécution des budgets-programmes.

42. En ce qui concerne la question de la responsabilité et de l'obligation redditionnelle des directeurs de programme de l'ONU, la délégation russe appuie sans réserve les conclusions et les recommandations du Comité du programme et de la coordination.

43. M. ZAHID (Maroc) dit que sa délégation estime, comme le Comité du programme et de la coordination, que le rapport du Secrétaire général sur la restructuration et l'efficacité du Secrétariat (A/48/428) est plus descriptif qu'analytique et ne correspond pas à ce qui a été demandé par l'Assemblée générale. Il faut donc se féliciter que le Comité ait prié le Secrétaire général d'établir, pour la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, un rapport présentant les incidences des mesures de restructuration sur les programmes.

44. Le Maroc estime que la création par le Secrétaire général d'un Bureau des inspections et investigations et la proposition qui a été faite par la représentante des Etats-Unis d'Amérique de créer une inspection générale méritent d'être examinées sérieusement par la Cinquième Commission, car elles vont dans le sens de la recherche d'une plus grande efficacité de l'ONU.

45. Dans son rapport sur une nouvelle approche possible de la planification des programmes (A/48/277), le Secrétaire général reconnaît que l'efficacité du système actuel de planification des programmes est mise en doute aussi bien par le Secrétariat que par les Etats Membres. Il propose de remplacer l'introduction du plan à moyen terme par un document de politique générale intitulé "Perspectives", et le plan lui-même par un programme de travail. La délégation marocaine rejette la suggestion faite au paragraphe 15 du rapport selon laquelle le document "Perspectives" devrait inciter les Etats Membres à chercher des solutions aux problèmes et défis du futur. En effet, l'Organisation ne devrait pas s'engager dans la recherche de solutions à des problèmes et défis éventuels, sous peine de s'éloigner de la réalité.

46. Quant à l'idée de remplacer le plan à moyen terme par un programme de travail à moyen terme, elle est très intéressante mais nécessite un examen plus approfondi. Il en est de même de l'idée selon laquelle les institutions spécialisées devraient jouer un rôle central dans l'adoption du programme de travail (par. 25), de la proposition de prendre en considération les activités extrabudgétaires (par. 26) et de l'établissement des priorités.

47. M. MOHAMAD (Qatar) juge très utile la contribution des membres du Corps commun d'inspection aux efforts entrepris pour réformer l'Organisation en rationalisant ses travaux et en améliorant l'efficacité de son fonctionnement administratif et financier. Comme toute organisation créée par l'homme, l'ONU

(M. Mohamad, Qatar)

doit concevoir et mettre en place des mécanismes de contrôle qui lui permettront d'améliorer l'exécution de ses programmes, de réduire ses dépenses, de réaliser des économies et de soutenir le moral de son personnel. Ces mécanismes de contrôle et de réduction méritent aujourd'hui d'être non seulement consolidés, mais encore adaptés aux changements à l'oeuvre dans le monde et au sein de l'Organisation.

48. Un examen attentif du rapport du Corps commun d'inspection révèle une évolution positive : le CCI a en effet décidé que, à l'avenir, son programme de travail serait axé sur des questions prioritaires comme les questions administratives et budgétaires, les questions relatives à la gestion, les activités opérationnelles de développement, le maintien de la paix et l'aide humanitaire, conformément aux résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale à ses quarante-sixième et quarante-septième sessions.

49. Dans ces conditions, la délégation du Qatar estime que le Corps commun d'inspection devrait être renforcé par tous les moyens possibles afin qu'il puisse remplir les missions que lui assignent les articles 5 et 6 de son statut. Son indépendance devrait lui permettre de contribuer puissamment à l'amélioration de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation. Il suffit de rappeler à cet égard que, selon les calculs cités par la Présidente du CCI, l'application des recommandations du CCI a permis de réaliser des économies de 75 millions de dollars pour la période considérée. La délégation du Qatar, quant à elle, souscrit à toutes les recommandations figurant dans les rapports soumis par le CCI aux quarante-sixième, quarante-septième et quarante-huitième sessions, et notamment aux recommandations concernant l'obligation redditionnelle et le contrôle, la rationalisation des opérations de maintien de la paix, et le contrôle et la limitation de la documentation.

50. M. OWADE (Kenya), commentant le rapport du Secrétaire général sur la restructuration et l'efficacité du Secrétariat (A/48/428), craint que l'Organisation des Nations Unies ne mette de plus en plus l'accent sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales et les droits de l'homme, aux dépens des questions socio-économiques. Or, s'il est une leçon à tirer de l'histoire, c'est qu'il ne saurait y avoir de paix et de sécurité internationales ni de respect des droits de l'homme là où règne la misère. Inversement, les pays qui connaissent un certain progrès socio-économique jouissent d'une plus grande stabilité politique. La communauté internationale devrait donc accorder la même priorité aux questions de développement qu'au maintien de la paix et à l'aide humanitaire, et cette priorité devrait se traduire dans le budget de l'ONU.

51. Passant à une question touchant plus particulièrement le Kenya, M. Owade rappelle la déclaration du Secrétaire général selon laquelle "pour l'essentiel, sa stratégie en matière de gestion était d'assurer une répartition plus rationnelle des responsabilités entre le Siège et les centres des Nations Unies à Genève, à Nairobi et à Vienne, ainsi qu'entre les structures mondiales, régionales et locales". La délégation kényenne souhaite voir cette "répartition plus rationnelle" se concrétiser tant en termes d'activités, y compris les conférences, qu'en termes de crédits. Seule ville du tiers monde ayant la qualité de centre des Nations Unies, siège du Programme des Nations Unies pour

(M. Owade, Kenya)

l'environnement (PNUE) et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), Nairobi mérite de voir augmenter sa dotation en crédits et en personnel.

52. La délégation kényenne note avec inquiétude que, dans son programme de réorganisation, le Secrétaire général propose de placer le PNUE et Habitat "sous une direction commune". Le Kenya estime en effet que ces deux organisations devraient conserver une identité distincte. Il convient de rappeler que l'Assemblée générale a examiné cette question à sa dernière session et a demandé au Secrétaire général de nommer un directeur exécutif pour Habitat. La délégation kényenne se félicite de constater que le budget de l'exercice biennal 1994-1995 tient compte de cette demande, mais déplore que la nomination prenne si longtemps.

53. Le Kenya est favorable au renforcement du Centre pour les droits de l'homme. Le Centre devrait recevoir un financement suffisant pour lui permettre de remplir son mandat, et notamment pour faire respecter le droit au développement, dont la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de 1993 a reconnu qu'il était l'un des droits de l'homme.

POINT 125 DE L'ORDRE DU JOUR : CORPS COMMUN D'INSPECTION (suite) (A/46/34, A/47/34, A/47/755, A/48/34, A/48/129 et A/48/383; A/47/669 et A/48/83 et Add.1; A/C.5/45/75 et A/C.5/46/17)

54. Mme ROTHEISER (Autriche), notant que le Corps commun d'inspection est à l'heure actuelle le seul organe qui assure un contrôle externe global à l'échelle du système des Nations Unies, dit qu'il est devenu urgent de renforcer sa structure. Sa délégation estime en effet qu'il vaut mieux consolider les mécanismes existants plutôt que d'en créer de nouveaux. Elle tient à féliciter le Corps commun pour ses récentes initiatives qui doivent lui permettre de s'adapter à l'évolution des besoins et de répondre aux attentes des Etats Membres. A ce propos, elle note avec satisfaction que le Corps commun a l'intention de se préoccuper davantage des questions de gestion, de budget et d'administration, et de concentrer ses activités d'inspection, d'enquête et d'évaluation dans quatre secteurs interdépendants, à savoir les problèmes de gestion, de budget et d'administration, les activités opérationnelles de développement, le maintien de la paix et l'aide humanitaire.

55. Les changements déjà introduits en application des résolutions récentes de l'Assemblée générale, tels que l'accroissement du nombre des rapports, la volonté d'adapter le programme de travail aux priorités des Etats Membres et le souhait exprimé par quelques inspecteurs de rétablir les activités d'inspection, sont des pas dans la bonne direction. Pour répondre encore mieux à l'impératif d'une amélioration de la gestion et d'une utilisation plus rationnelle des ressources par les organisations participantes, le Corps commun devrait tenir compte des économies qui doivent ou peuvent être réalisées lorsqu'il établit et exécute son programme de travail. En adoptant des recommandations plus spécifiques et davantage orientées vers l'action, il pourrait accroître l'impact de ses activités.

56. Mais si l'on veut que le Corps commun d'inspection fonctionne de manière optimale dans le cadre de son mandat, il faut aussi que les organisations participantes fassent un effort pour publier en temps voulu leurs observations

/...

(M. Rotheiser, Autriche)

sur les rapports qui les concernent. Dans ce contexte, il conviendrait de veiller également à ce que les recommandations du CCI soient appliquées sans retard après avoir été approuvées par les organes directeurs.

57. Par ailleurs, la délégation autrichienne souhaiterait connaître le montant approximatif des économies résultant des différentes recommandations du Corps commun. Ces chiffres, qui pourraient figurer dans son rapport annuel, aideraient à évaluer la portée pratique de ses propositions.

58. La réforme actuellement engagée par le CCI exige un soutien complémentaire, non seulement de la part des secrétariats des organisations participantes, mais aussi de celle des Etats Membres qui doivent consacrer suffisamment de temps et d'attention à l'analyse de ses conclusions. En adoptant une nouvelle approche à l'égard du Corps commun, l'Assemblée générale pourra certainement contribuer au renforcement souhaité.

59. La délégation autrichienne estime que les rapports du Corps commun d'inspection sur les procédures appliquées par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies en matière d'obligation redditionnelle et de contrôle et sur les effectifs des missions de maintien de la paix des Nations Unies et des missions connexes (composante civile) sont d'une grande utilité pour les travaux de l'Assemblée générale. Ce dernier rapport, en particulier, donne une bonne vue d'ensemble de la planification et de la gestion des opérations de maintien de la paix et du recrutement des personnels correspondants.

60. M. KHENE (Algérie), réaffirmant le soutien de sa délégation au Corps commun d'inspection en tant que principal organe de contrôle, déclare appuyer pleinement le renforcement de ce mécanisme de dialogue. Le Corps commun d'inspection possède un certain nombre d'atouts et il est souhaitable de lui donner les moyens de les utiliser : avec le CCQAB, il est le seul parmi tous les organes de contrôle à avoir compétence sur le fonctionnement des principales institutions du système des Nations Unies et sur le fonctionnement de celui-ci en tant que tel. Il jouit d'un poste d'observation unique pour examiner et comparer la mise en oeuvre des principales fonctions administratives et tirer de cet examen comparatif des recommandations d'intérêt général pour la gestion et les finances. L'indépendance du CCI à l'égard des responsables d'organisations et sa large représentativité sont deux autres atouts considérables.

61. Il convient d'encourager les changements positifs qui se sont produits récemment, à savoir la qualité croissante des rapports, la dimension plus collective qui apparaît dans les travaux du CCI et la volonté de se donner un programme de travail susceptible d'intéresser davantage les Etats Membres. Ceux-ci, de leur côté, sont appelés à mettre à la disposition du Corps commun d'inspection les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses tâches et les institutions participantes devraient faire preuve d'un plus large esprit de coopération.

62. Les travaux du Corps commun d'inspection sur la participation de la composante civile aux opérations de maintien de la paix, sur l'obligation redditionnelle et sur le réseau intégré de bibliothèques présentent un intérêt certain pour l'efficacité du fonctionnement de l'Organisation. Le représentant de l'Algérie espère que le rapport sur les économies qui ont résulté de l'application de ses recommandations sera mis très bientôt à la disposition des

(M. Khene, Algérie)

délégations. Son examen pourrait être déterminant pour le suivi des autres recommandations. Enfin, les tâches d'inspection et d'enquête ne devraient en aucun cas perdre du terrain par rapport aux études et aux recherches.

63. Mme DAES (Présidente du Corps commun d'inspection) rappelle que l'atmosphère dans laquelle les débats consacrés aux rapports annuels du Corps commun d'inspection s'étaient déroulés aux quarante-sixième et quarante-septième sessions de l'Assemblée générale n'était pas encourageante et que la Cinquième Commission, pour diverses raisons, n'avait pas pu examiner ces rapports avec tout le soin voulu. Comme un certain nombre de représentants l'ont souligné au cours du présent débat, le Corps commun d'inspection a modifié son attitude et sa démarche générale. Les vues et suggestions constructives qui ont été formulées, notamment lors des deux dernières sessions de la Cinquième Commission, ont été étudiées soigneusement et prises en considération. Le CCI s'est inspiré notamment des dernières recommandations du CCQAB, des résolutions et décisions que l'Assemblée générale a récemment adoptées à son sujet, et des vœux exprimés par les organisations participantes pour établir son programme de travail et les rapports portant sur des questions particulières. L'hommage rendu par les délégations de la Cinquième Commission, à la présente session, aux efforts soutenus déployés et à l'excellent travail accompli par les Inspecteurs est une source d'encouragement mais aussi de nouvelles exigences. Le Corps commun d'inspection est ainsi appelé à faire encore davantage dans les années à venir pour mieux servir les organismes du système des Nations Unies.

64. La Présidente du Corps commun d'inspection note avec satisfaction que certains rapports du CCI ont déjà été examinés au titre des points de l'ordre du jour dont ils relèvent et qu'ils ont suscité des réactions favorables. En ce qui concerne les économies qui ont pu être réalisées grâce aux recommandations du CCI entre 1985 et 1992, la délégation des Etats-Unis souhaitait savoir sur quelles bases les estimations avaient été établies. Le rapport analysant les économies découlant des recommandations du CCI au cours de la période 1985-1992, établi par un consultant chevronné (M. Saddler), a déjà été publié en anglais sous la cote JIU/REP/1993/7. En attendant sa traduction dans les autres langues officielles, la version originale est en cours de traitement pour être mise à la disposition de toutes les délégations.

65. La délégation de la Pologne a parlé notamment de la sélection et de la nomination des Inspecteurs et de la nécessité d'organiser à la Cinquième Commission une audition publique des candidats pressentis. Il s'agit là d'une question de politique générale qui relève de la compétence exclusive de l'Assemblée générale. En tout état de cause, la composition actuelle du CCI est satisfaisante et conforme aux dispositions de l'article 2 de son statut.

66. La délégation canadienne a fait deux suggestions très importantes et constructives : la première concernait la participation, avec le Secrétariat de l'ONU à la mise au point d'un système de notation des fonctionnaires, y compris pour les postes élevés, et la deuxième une analyse coût/avantages des différentes procédures envisagées pour le recrutement du personnel civil des opérations de maintien de la paix (fichier, Volontaires des Nations Unies, entrepreneurs, Secrétariat de l'ONU). Le Corps commun d'inspection examinera ces suggestions avec toute l'attention voulue.

/...

(Mme Daes)

67. Il convient de noter que la Commission aura d'autres occasions de poursuivre le débat sur le Corps commun d'inspection lorsqu'elle examinera certains rapports sur des sujets particuliers, et notamment les rapports sur les effectifs des missions de maintien de la paix des Nations Unies et des missions connexes (composante civile) (A/48/421) et les procédures appliquées par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies en matière d'obligation redditionnelle et de contrôle (A/48/420). Par ailleurs, le CCI continuera d'accueillir toutes les propositions du CCQAB l'invitant à effectuer des études ou à procéder à des inspections sur des questions qui lui semblent mériter une attention particulière.

68. En tant qu'entité indépendante, assumant la responsabilité des inspections, des enquêtes et des évaluations à l'échelle du système, le Corps commun d'inspection a un rôle unique et historique à jouer. Mme Daes est convaincue qu'il contribuera de manière effective, essentiellement grâce à ses recommandations pratiques, à la réalisation d'économies, et plus généralement, à la solution des problèmes les plus urgents de l'heure. Le personnel, très peu nombreux mais performant, dont il dispose n'épargnera aucun effort pour accroître la transparence et l'efficacité, promouvoir des méthodes et une coordination optimales, et améliorer la gestion, l'évaluation et le contrôle au sein du système des Nations Unies. Pour pouvoir atteindre ces objectifs, le Corps commun devra être renforcé et doté des ressources humaines et matérielles indispensables. C'est un point que plusieurs délégations ont justement souligné. Le CCI a par ailleurs l'intention de poursuivre sa collaboration étroite avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, avec le Département de l'administration et de la gestion. En conclusion, la Présidente du Corps commun d'inspection réitère ses remerciements aux délégations pour le vif intérêt qu'elles ont manifesté pour les rapports du CCI dont elles étaient saisies, ainsi que pour les directives judicieuses qu'elles ne manqueront pas de lui fournir au cours de la présente session.

69. Mme GOICOCHEA (Cuba) rappelle que sa délégation avait proposé d'inscrire au programme de travail du CCI pour 1994-1995 une évaluation des politiques en matière de recrutement et de définition des contrats. A ce propos, elle avait indiqué qu'elle souhaitait inclure dans cette évaluation un examen des modalités d'application du principe de la répartition géographique équitable, y compris pour les postes de haut niveau. De même, la délégation cubaine avait demandé au représentant du Secrétariat comment on comptait appliquer les recommandations du CCQAB relatives au renforcement du secrétariat du Corps commun d'inspection, en particulier celle qui a trait à son informatisation. Elle souhaiterait que l'on fasse référence à cet élément précis.

70. M. DUVAL (Département de l'administration et de la gestion) signale que la représentante de Cuba faisait allusion à la recommandation figurant au paragraphe 42 du rapport du CCQAB de la session précédente (A/47/755), dans laquelle le Comité consultatif mentionnait la nécessité de compléter le matériel informatique du CCI dans le contexte du projet de budget-programme, compte tenu de l'accroissement de productivité qui pourrait en résulter. En fait, au début de 1992, le CCI ne disposait que d'un petit nombre de postes de travail informatiques. Des ressources importantes ont été prévues pour l'achat de 16 postes de travail au cours du présent exercice biennal. Tout en tenant compte du souci d'économie exprimé par le Comité consultatif pour les questions

(M. Duval)

administratives lors de l'examen de tous les budgets des activités administratives financées conjointement par les organisations, il est prévu de poursuivre graduellement l'informatisation du CCI dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995.

71. Le débat général sur le point 125 de l'ordre du jour est ainsi achevé.

La séance est levée à 12 h 40.